

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1850.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. VAN MUYSEN, sur des demandes de Naturalisation ordinaire.

Présents : MM. GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, Vice-Président, VERGAUWEN, le Baron DAMINET, VAN SCHOOR et VAN MUYSEN.

I.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur NICOLAS-FÉLIX AUBRY, fabricant à St.-Gilles (Brabant).

(Voir le N° 98 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas-Félix Aubry, fabricant de boutons, domicilié à St.-Gilles, lez-Bruxelles, demande la naturalisation ordinaire. Il est né à Halles, département de la Meuse (France), le 24 décembre 1812; dès 1829, il a habité la Belgique en s'établissant à Liège d'abord, puis à Bruxelles, où il s'est marié déjà deux fois; il est père de plusieurs enfants, et, par son industrie, gagne honorablement sa vie.

D'après les rapports des autorités qui ont été consultées, il semble qu'Aubry est digne de la faveur qu'il sollicite.

Il demande aussi d'être exempté du paiement du droit d'enregistrement qu'il dit ne pouvoir payer, se fondant à cet égard sur sa participation aux combats qui ont eu lieu à Liège, en 1830, pour l'indépendance nationale, ce qui paraît résulter de quelques pièces, mais n'est pas suffisamment constaté.

La demande d'Aubry a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 février 1850, par 44 suffrages contre 22.

II.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur JEAN-ALOÏS IMFELD, infirmier à l'hôpital militaire d'Anvers.

(Voir le N° 194 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le sieur Imfeld, Jean-Alois, s'est adressé, par requête sans date, à la Chambre des Représentants, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Imfeld est né le 19 juin 1792, à Longeren (Suisse), ainsi qu'il conste d'un acte de notoriété passé devant le juge de paix d'Anvers, section du Sud, le 21 janvier 1833, dûment homologué par le tribunal de première instance d'Anvers.

Il s'est enrôlé le 3 décembre 1814, dans le 29^e régiment suisse au service des Pays-Bas, et a continué à y servir jusqu'au 14 octobre 1829, époque du licenciement de ce régiment. Depuis lors, il n'a cessé d'habiter Anvers, où il a été employé comme garçon de bain et d'infirmier; il est marié et père de deux enfants. Il est suffisamment attesté par toutes les autorités, qu'Imfeld est digne de la faveur qu'il sollicite. Dans la séance du 10 mars 1850, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération par 41 suffrages contre 23.

III.

Demande en naturalisation ordinaire du sieur NICOLAS HAVERMANS, infirmier-major à l'hôpital militaire d'Anvers.

(Voir le N^o 194 de la Chambre des Représentants.—Session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Havermans a demandé de pouvoir obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né le 12 janvier 1792, à Oosterhaut, dans le Brabant septentrional (Hollande). Il a servi dans l'armée des Pays-Bas, depuis le 5 mars 1814 jusqu'au 30 octobre 1817. Il fut congédié avant l'expiration de son terme d'enrôlement volontaire pour cause d'infirmité.

Il s'est ensuite établi à Anvers et a été admis à l'hôpital comme infirmier, puis promu au grade d'infirmier major, ce qui témoigne de sa bonne conduite. Elle est aussi attestée par les autorités consultées, qui certifient qu'il mérite la faveur qu'il sollicite. Havermans a aussi servi dans la garde civique mobilisée d'Anvers. Il s'est marié dans cette ville, et est père de quatre enfants.

Le 10 mars 1850, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération par 42 suffrages contre 22.

IV.

Demande de naturalisation ordinaire du sieur MICHEL STEIN, ex-chef de musique, trompette-major du 1^{er} régiment de lanciers, actuellement professeur de musique à Malines.

(Voir le n^o 98 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

MESSIEURS,

Michel Stein, chef de musique, trompette-major au 1^{er} régiment de lanciers, sollicite la faveur d'être naturalisé Belge.

Il est né à Weisenau (Hesse-Ducale), le 12 juin 1811.

(3)

Congédié du service belge, il s'est retiré à Malines, où il exerce la profession de professeur de musique. Il a épousé une belge. Six enfants sont issus de ce mariage.

Stein, ainsi qu'il résulte de toutes les pièces qui accompagnent sa demande, remplit les conditions voulues pour obtenir la faveur qu'il sollicite.

Dans sa séance du 21 février 1850, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, par 44 suffrages contre 20.

Le Rapporteur,
VAN MUYSEN.

Le Vice-Président,
GILLES DE S'GRAVENWEZEL.